Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2017)

Heft: 2175a: Prévoyance vieillesse 2020 : l'enjeu complexe de la votation du

24 septembre 2017

Artikel: Prévoyance vieillesse 2020 : les femmes contre les retraités? : Le jeu

dangereux d'une certaine gauche syndicale

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014371

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

augmentation de 2,3% par an. Les cotisations, en moyenne 30 milliards de francs par année, ont progressé au rythme plus modéré de l'augmentation des salaires.

Malgré cet écart, le résultat d'exploitation est resté positif, sauf en 2015 où la défaillance des rendements de la fortune (tombés à 20 millions en 2015 au lieu d'atteindre l'habituel 1,5 milliard de francs des autres années) a creusé un déficit d'un demi-milliard. L'écart entre prestations et contributions est comblé par la contribution de la Confédération (8 milliards de francs), directement liée aux dépenses et par l'apport de la TVA (en moyenne 2,6 milliards de francs par an).

Mais qu'en est-il de l'avenir?

Un changement radical de la pyramide des âges s'annonce. On le sait depuis longtemps, mais les échéances se rapprochent. En 2003, les retraités forment encore la catégorie la plus faible (16%) et les jeunes représentent un peu plus du cinquième de la population, les personnes actives étant majoritaires (62%). En 2003, les personnes

âgées de 35 ans étaient les plus nombreuses – elles ont aujourd'hui 49 ans. Le ventre du bibendum de la pyramide des âges se déplace inexorablement vers l'âge de la retraite, qu'il atteindra dans les années 2030 et suivantes.

La part des retraités dans la société n'augmente pas seulement parce qu'une génération dite du baby boom quitte progressivement la vie active, mais aussi parce que l'espérance de vie s'est prolongée. Une bonne nouvelle en soi, mais un défi croissant pour l'AVS.

Dans un tel contexte, ne rien faire serait irresponsable. La structure du financement de l'AVS n'a pas bougé depuis l'année 2000. Cela fait plus de 10 ans qu'on essaie de trouver une recette susceptible de rassembler la majorité des suffrages.

Le paquet soumis à votation, âprement négocié au Parlement, répond aux objectifs fixés au départ: maintien des prestations de la prévoyance vieillesse, équilibre financier de l'AVS, adaptation de la prévoyance vieillesse à l'évolution de la société, amélioration de la répartition des excédents, de la transparence et de la surveillance de la prévoyance professionnelle.

C'est un paquet typiquement helvétique: il satisfait moyennement certains, d'autres peuvent l'admettre, d'autres encore grincent des dents. Mais une chose est sûre: il répond à la nécessité de consolider rapidement l'équilibre financier de l'ensemble de la prévoyance vieillesse.

Pour ce qui est de l'avenir, l'Ofas et le département d'Alain Berset sont certainement déjà en train de mettre en route la prochaine réforme. En effet, la présente mouture répond aux nécessités des 12-13 prochaines années seulement. L'arrivée à la retraite des groupes d'âge les plus nombreux constituera le défi de la prochaine réforme.

Il serait bon que les partisans d'aujourd'hui prônant une prévoyance vieillesse plus solidaire affûtent dès à présent leurs arguments, de manière à participer activement à la suite de l'histoire.

Prévoyance vieillesse 2020: les femmes contre les retraités?

Le jeu dangereux d'une certaine gauche syndicale

Jean-Daniel Delley - 26 mai 2015 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/27666

droite hostile à toute consolidation des prestations sociales. Mais une partie de la gauche tire également à boulets rouges sur ce projet, en invoquant l'inégalité salariale entre hommes et femmes; une stratégie jusqu'au-boutiste qui, à terme, pénaliserait les retraités.

A gauche, les syndicats mènent la résistance contre le projet Prévoyance vieillesse 2020. D'emblée, l'Union syndicale suisse a annoncé son opposition au relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Alain Berset, responsable du dossier, est régulièrement sifflé, voire hué, lors des congrès syndicaux où il se risque à exposer les grandes lignes de la réforme. Alors même que l'opinion publique, elle, semble assez largement acquise.

Le 7 mars dernier, la manifestation nationale des femmes s'est déroulée sous le signe de l'égalité salariale et du refus de la retraite à 65 ans pour les femmes. Un collectif de syndicats, de partis et de diverses organisations – l'extrême gauche y est fortement représentée – appelle à une manifestation le 30 mai à Lausanne avec le slogan «Pas d'économie sur le dos des femmes».

L'acquis ou le double

Le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale garanti par la Constitution fédérale (art. 8) n'est toujours pas réalisé. L'écart entre hommes et femmes est encore de 8,7% (mais pas de 20% comme le répètent à satiété les adversaires de gauche de la réforme). Même en diminution, cet écart doit disparaître. Fautil pour autant en faire une condition de l'égalisation de l'âge de la retraite des hommes et des femmes?

L'Office fédéral des assurances sociales a publié une feuille d'information qui recense les avantages dont bénéficient les femmes. L'AVS est une assurance fortement redistributive. Non seulement des riches vers les pauvres les salaires soumis à cotisations ne sont pas plafonnés alors que la rente maximale ne représente que le double de la rente minimale -, mais également des hommes vers les femmes. En effet, ces dernières ne versent que 33% des cotisations, alors qu'elles bénéficient de 57% des rentes versées durant près de quatre ans de plus que les hommes, espérance de vie supérieure oblige.

Celles et ceux qui s'indignent savent-ils qu'à l'introduction de <u>l'AVS</u>, en 1948, le droit à la retraite fut fixé à 65 ans pour les hommes comme pour les femmes? En 1957, la situation financière de l'AVS aidant, les femmes obtinrent la retraite à 63 ans, puis en 1964 à 62 ans. Avec l'argument que leurs capacités physiques déclinaient plus rapidement que celles des hommes. Cette perception du «sexe faible» se reflétait également dans l'absence d'un droit à la rente de la femme mariée et dans le droit à une rente de veuve, qu'elle ait ou

non des enfants à charge.

Sus au patriarcat

Il est pour le moins paradoxal de voir des milieux dits progressistes s'accrocher aujourd'hui à un modèle familial patriarcal dépassé – ils fustigent même la suppression de la rente de veuve pour les femmes sans enfant prévue par la réforme.

La gauche syndicale opposée à la réforme croit pouvoir répéter les succès de 2004 et 2010. En 2004, le peuple avait refusé sèchement de relever à 65 ans l'âge de la retraite des femmes. Et en 2010, il rejetait plus vigoureusement encore une réduction du taux de conversion des avoirs du deuxième pilier. Dans les deux cas, le Conseil fédéral et la majorité parlementaire avaient tenté de passer en force, sans daigner offrir la moindre compensation: flexibilisation de l'âge de la retraite, transparence et contrôle de la gestion du deuxième pilier, par exemple.

En 1995 par contre, les syndicats échouèrent à contrer le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans. La direction du parti socialiste voulait faire cause commune avec eux. Mais un référendum interne révéla un large soutien des militants à cette réforme qui introduisait notamment les bonifications d'éducation et de prise en charge et le *splitting* des rentes. Réforme acceptée finalement en votation populaire.

Le projet de réforme en jeu aujourd'hui est loin d'être parfait. Mais il se distingue par la recherche d'un équilibre entre sacrifices demandés et améliorations (DP 2061). Ainsi l'égalisation de l'âge de la retraite se conjugue pour les femmes avec l'accès sans entrave au deuxième pilier et la retraite flexible. Dénoncer Alain Berset, exiger le retour

du projet de réforme à son expéditeur ne modifieront pas le rapport de force, aujourd'hui peu favorable à des percées sociales significatives.

Peut-être sera-t-il encore possible à la conjonction des doctrinaires de droite et de gauche de gagner l'une ou l'autre votation référendaire. Mais la défense des acquis qui aura motivé certains à ne rien lâcher ne résistera pas longtemps aux besoins financiers à venir de la prévoyance vieillesse. Plus ces besoins se feront impérieux, plus les réformes risquent de frapper durement les assurés. Et de le faire sans leur concéder la moindre compensation.

PV2020: un meilleur bilan pour les femmes que les référendaires le prétendent

Ce que les femmes auraient à perdre d'un échec de Prévoyance vieillesse 2020

Danielle Axelroud Buchmann - 06 avril 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31344

L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes est inacceptable pour la gauche de la gauche. L'augmentation de 70 francs des nouvelles rentes AVS et la revalorisation des rentes de couple hérissent la droite. Quel est en fin de compte le vrai bilan pour les femmes?

L'achèvement du passage progressif de l'âge de référence pour le calcul de la retraite à 65 ans pour toutes et tous, il est vrai, aurait pu s'accompagner de mesures propres à effacer les inégalités qui touchent encore les femmes et à atténuer les difficultés qu'elles rencontrent dans leurs démarches pour s'intégrer pleinement au marché du travail. Mais on oublie que jusqu'en 1957, l'âge de la retraite était identique pour

tous, alors que l'espérance de vie n'était pas celle d'aujourd'hui. Sans parler des avantages qu'offrent aux femmes leur espérance de vie plus longue et la redistribution des ressources de l'AVS entre les sexes (DP 2081).

Le supplément AVS de 70 francs profite d'abord aux femmes

Fin 2015, l'AVS verse des prestations vieillesse à presque un million et demi de bénéficiaires, alors que le 2e pilier n'en compte pas la moitié. Près de 825'000 femmes perçoivent une rente AVS, alors qu'elles ne sont que 265'000 à profiter d'une rente du 2e pilier. Cela veut dire que presque 560'000 femmes, deux tiers des femmes. ne touchent

que l'AVS (contre 192'000 hommes – moins d'un tiers des retraités).

Du fait du partage des cotisations entre les époux durant le mariage, la revalorisation de la rente de couple, qui représente une augmentation non négligeable (+6,4%), les avantage aussi.

C'est dire l'importance pour les femmes de cette augmentation de la rente AVS, qui représente une véritable amélioration de revenu pour une majorité d'entre elles.

Le supplément AVS, une solution sur le dos des femmes?

C'est ce que prétend <u>Isabelle</u> <u>Moret</u> (PLR VD), qui met en relation le coût de cette mesure